



# DECEMBRE 2020



Bulletin d'information municipal de TILLY - 8 Grand rue 78790 TILLY  
Tél. 01 30 42 53 36 - Email : [mairie-tilly78@wanadoo.fr](mailto:mairie-tilly78@wanadoo.fr)





# SOMMAIRE

Le mot du maire .....	page 2
Le conseil municipal .....	page 3
Etat-Civil .....	page 4
Scolaire .....	page 5
La vie de la Commune .....	pages 6 à 8
Tarifs communaux .....	page 9
Les associations .....	pages 10 à 13
Environnement & Cadre de vie .....	pages 14 & 15
Services et solidarité .....	page 16 & 17
Petite enfance, jeunesse .....	page 18
Infos pratiques .....	page 19
Urbanisme .....	page 20
Adresses utiles .....	page 21
Finances .....	pages 22 & 23



A Tilly, comme ailleurs, cette année 2020 a été une année pas du tout ordinaire.

2020 était une année d'élection municipale et je remercie les électeurs qui ont accordé leur confiance à la nouvelle équipe municipale. A l'issue des élections, la situation sanitaire inédite n'a malheureusement pas permis d'installer le conseil municipal nouvellement élu et plein d'enthousiasme avant deux mois. Durant cette période les élus de l'ancien conseil ont assuré la continuité des services et accompagné la mise en place du confinement puis du déconfinement, avec la réouverture de nos écoles. Je les en remercie.

2020 a été une année particulière pour nous tous.

Nos dernières festivités remontent au mois de mars : après la cérémonie des vœux et le repas des aînés, il ne fut plus possible de se retrouver en grand nombre. Nos associations ont été, elles aussi, contraintes de réduire leurs activités. Nous les assurons de notre soutien et espérons une reprise prochaine des manifestations qui rythment habituellement la vie de la commune.

Du fait du contexte sanitaire, beaucoup de projets ont été retardés ou reportés à 2021. Néanmoins quelques travaux ont pu être réalisés localement. (voir page 6). Les travaux d'installation de la fibre optique jusqu'au domicile se poursuivent et des agents interviennent actuellement sur le réseau.

En cette fin d'année, notre secrétaire de mairie, Anne Jubault-Brégler a demandé sa mutation et elle rejoindra une nouvelle commune à compter du 1er janvier 2021. Nous avons lancé le recrutement d'une nouvelle secrétaire. Au nom du conseil municipal et en mon nom, je remercie Anne pour son implication pendant ces quatre années passées parmi nous.

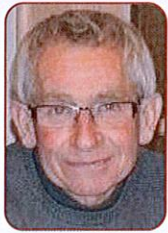
Les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année et une belle année 2021.

**Jean-Claude Robin**





# LE CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude ROBIN, Maire



Claude SAYAGH, 1er Adjoint



Caroline DOUBLIER, 2ème Adjointe



Manuel HENRY



Jean-Yves LE SOURD



Brigitte REY



Aurélie VERBRUGGHE



Pascal DEBUYSÈRE



Michaël HADENGUE



Yohann LEPORE-BACHELET



Frantz MOUSSU



Florence GLANARD



Thomas ROBIN



Stéphane AUDUREAU



Michel GLANARD

Mairie de Tilly  
8 Grand rue  
78790 TILLY

Tél. 01 30 42 53 36

Mail : [mairie-tilly78@orange.fr](mailto:mairie-tilly78@orange.fr)

**Heures d'ouverture du secrétariat  
au public**

Lundi de 14 h à 16 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h 30

Jeudi de 17 h à 19 h



*Venez visiter le site  
de la mairie sur  
[mairie-tilly78.fr](http://mairie-tilly78.fr)*

Communauté de Communes du  
Pays Houdanais

22, Porte d'Epéron  
78550 MAULETTE  
T 01 30 46 82 80  
F 01 30 46 15 75

[ccph@cc-payshoudanais.fr](mailto:ccph@cc-payshoudanais.fr)







### TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2020 :	509
Nombre d'habitations :	248
Superficie de la commune :	780 hectares
Longueur de voirie :	10 917 mètres



### LE PERSONNEL COMMUNAL

**Secrétaire de mairie**  
Anne JUBAULT-BREGLER  
**Agent technique**  
Eric HARDY  
**Agent de service**  
Marie-Claire BERTHOLLE

## Etat-Civil

### *Naissance*

Le 8 mai 2020 Aaneya RAFFIN

Le 29 mai 2020 Mia RENAULT



*Félicitations aux heureux parents*

### *Mariage :*

Le 21 août 2020  
Aurore PERRONNO & Nicolas IZARD



*Nos meilleurs vœux de bonheur*

### *Décès*

Le 31 mars 2020 Philippe AMERYCKX, à l'âge de 62 ans

Le 23 novembre 2020 Jacqueline TOURNEVILLE veuve PAGNARD, à l'âge de 96 ans



*Condoléances aux familles endeuillées*





## SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles

### Ecole de Tilly

**Matin : de 8h30 à 11h30**  
(ouverture des portes à 8h20)  
**Après-midi : de 13h20 à 16h20**  
(ouverture des portes à 13h10)

### Ecole de Mondreville

**Matin : de 8h40 à 11h40**  
(ouverture des portes à 8h30)  
**Après-midi : 13h30 à 16h30**  
(ouverture des portes à 13h20)

### LES EFFECTIFS 2020-2021

#### Ecole de Mondreville : 49 élèves

Classe de Maternelle :  
31 élèves – 8 PS / 12 MS / 11 GS  
Classe de CP-CE1 :  
18 élèves – 6 CP / 12 CE1

#### Ecole de Tilly : 41 élèves

Classe de CE2-CM1 :  
20 élèves - 7 CE2 et 13 CM1  
Classe de CE2-CM2 :  
21 élèves - 6 CE2 et 15 CM2  
Soit un total de 90 élèves sur le RPI  
(dont 53 enfants de Tilly).



## SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

*Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :*

Monsieur Michaël HADENGUE, Président

Monsieur Sylvain COLLIN, Vice-Président.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly :

Michaël HADENGUE, Caroline DOUBLIER, Jean-Claude ROBIN et Florence GLANARD.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00, et le secrétariat au 06.72.68.29.39 les mercredis de 9h à 12h et les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

[sivos.mt@orange.fr](mailto:sivos.mt@orange.fr) : secrétariat du syndicat

[inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com](mailto:inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com) : inscription ou annulation de repas.





## LES TRAVAUX 2020

Le mur de la salle de classe des CE2-CM1 qui était en très mauvais état et qui souffrait d'infiltrations a été nettoyé, assaini et repeint. Les murs restants seront refaits dans un avenir proche.



La place située à l'entrée de la rue des vingt arpents et qui avait souffert du fait du stockage des matériaux lors des travaux d'enfouissement, a été refaite et goudronnée par INEO.

Les tuiles de l'abri bus situé au hameau des Millerus ont été changées et le sol de celui situé au hameau du Moulin à Vent a été cimenté afin que les enfants n'attendent pas le car scolaire dans les flaques et la boue.

## Concours des villes & villages fleuris

Le 30 janvier 2020, la commune a été confortée dans son label « 4 pétales » et Eric HARDY, l'adjoint technique, a reçu le prix du jardinier dans sa catégorie.



En raison de la crise sanitaire, le concours des villes et villages fleuris 2020 n'a pas été organisé.







## LA VIE DE LA COMMUNE

### Manifestations communales et commémorations



L'année 2020 a commencé avec les vœux du Maire qui se sont déroulés le vendredi 17 janvier, la bienvenue a été souhaitée aux nouveaux habitants et aux bébés nés dans l'année.

Les aînés du village se sont retrouvés le dimanche 1er mars avec les conseillers municipaux et les agents communaux autour d'un repas très convivial.

Cette année la fête Nationale n'a pas pu être célébrée comme les autres années et les commémorations du 8 mai et du 11 novembre se sont faites en petit comité .



8 mai 2020



11 novembre 2020





## MARCHÉS ET PRODUITS LOCAUX

La crise sanitaire et les mesures de confinement nous ont rappelé à quel point il était important de faire vivre et soutenir nos producteurs et commerçants locaux.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de recenser quelques marchés situés dans les communes proches. Cette liste n'est pas exhaustive et vous pouvez nous communiquer vos bonnes adresses.

### Les marchés

**Dammartin-en-Serve** : les vendredis après-midi, à partir de 15h30.

**Houdan** : les vendredis matins de 8h à 13h, rue d'Épernon.

**Richebourg** : les samedis matins de 7h à 13h, place du château

**Septeuil** : les dimanches matins, place de la Mairie (place Louis Fouché).

**Bréval** : les vendredis matins de 8h à 13h

**Berchères-sur-Vesgre** : les jeudis matins, place de l'Église

**Ezy-sur-Eure** : les jeudis matins (alimentaire) et dimanches matins (alimentaire et confection).

**Ivry-la-Bataille** : les samedis de 8h à 13h



### Les producteurs locaux

**Le potager des Gâtines Rouges** : <https://www.facebook.com/Le-Potager-des-Gatines-Rouges>

**Les potagers de l'Ascane à Saint-Ouen-Marchefroy** : <https://www.lespotagersdelascanne.fr/>

**Le local de Saison à Bazainville** : <https://fr-fr.facebook.com/lelocaldesaison/>

**La fraiseraie de Houdan** : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/ile-de-france/yvelines/houdan/ferme/la-fraiseraie-de-houdan/560636>

**Safran à Broué** : <https://www.safrandesmet.com/>

**Cidre bio ferme du Coignet à Neauphlette** : <http://giteducoignet.free.fr/ferme-du-coignet.html>

**Pisciculture de Vilette, poisson fumé et terrine** : <https://www.pisciculture.fr/>

**Ferme du Moulin Houdan** : <https://www.lafermedumoulin-houdan.fr/>

**Ferme de la Tour Montchauvet** : <https://producteurs.yvelines.fr/fiche/ferme-de-la-tour/>

**Les volailles de Véronique Civry la Forêt** : <http://www.sortir-yvelines.fr/Gastronomie-et-terroir/Nos-idees-gourmandes/Boutique-volailles-veronique-civry>

**La Ferme du Loup Blanc à Civry la Forêt** : <https://www.facebook.com/SCEALAFERMEDULOUPBLANC/>

**La ferme Lecoq à Longnes** : <http://ferme.lecoq.free.fr/>

**La ferme du loup ravissant à Bazainville** : <https://www.fermeduloupravissant.com/>

**Les escargots de M. Devaux à Favrieux** : <https://www.escargots-devaux-78.com/>

Plus d'infos : <https://producteurs.yvelines.fr/>

<https://www.tourisme-pays-houdanais.fr/fr/deguster/produits-du-terroir/ou-acheter-ses-produits-a-la-ferme.html>



# TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2020

## Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

*Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie*



## Abonnement tennis



*TARIF DE JUIN 2020 A FIN MAI 2021*

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

*Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38*

## Cimetière

*Concession perpétuelle* : 700 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

### *Colombarium*

Par case		Renouvellement
Durée	Montant	
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

*Jardin du souvenir* (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).





# LES ASSOCIATIONS

## Club des aînés



Le Bureau du  
Club des Aînés

01-30-42-55-29

Le Club des Aînés avait repris ses activités avec grand plaisir le 1er Septembre dernier, respectant en tous points les gestes barrières.

Tous les participants étaient heureux de se revoir et de partager un bon moment.

Cependant ce plaisir a été de bien courte durée du fait de la mise en place du reconfinement.

Nous attendons avec impatience le moment de nous retrouver !





# LES ASSOCIATIONS

## Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE

Rencontres  
musicales

La Joncherie  
78790 Tilly

01 30 42 43 43



### Atelier d'écriture virtuel

\*\*\*  
Pour adultes (limité à 10 personnes)  
Samedi 17 octobre 2020 de 14h30 à 16h30  
Animé par Antemanha, auteure  
Inscriptions : antemanha@hotmail.fr  
Participation libre aux frais (2€ minimum)  
\*\*\*  
ReMuE  
Rencontres Musicales au fil de l'Eau

Cette association domiciliée à Tilly a pour but de promouvoir les arts, particulièrement la musique classique.

Elle organise spectacles et actions de sensibilisation avec le concours d'artistes professionnels de haut niveau et a le souci de valoriser le patrimoine local ainsi que la création en s'adressant au plus grand nombre : prix d'entrée modiques, rencontre des enfants scolarisés avec les artistes, convivialité, quand les conditions sanitaires le permettent.

Le 3 octobre 2020, un concert de violoncelle a pu avoir lieu à la salle communale en respectant strictement la limite de 30 spectateurs : beau programme de violoncelle solo avec Jérôme Huille (Suite n° I de Bach, 3 Caprices op.25 de Piatti, Sonate en do mineur d'Ysaÿe, L'ange du Tamaris de Florentz...)

En 2021 un concert de flûte et violoncelle est prévu le samedi 30 janvier à 16 heures. Un autre concert sera proposé début octobre.

Depuis le mois de mars, Antemanha propose des ateliers d'écriture virtuels, ouverts aux adultes. Ils se déroulent le samedi de 14h30 à 16h30, à peu près toutes les 5 semaines.

*ReMuE est heureuse de vous annoncer la sortie, le 15 janvier et sur un label international, du disque flûte et guitare enregistré peu après le concert réalisé à Tilly en 2018. Les musiques sont à la frontière entre musiques classique, de jazz et de variétés.*

*Vous pouvez déjà vous le procurer en écrivant à [antemanha@hotmail.fr](mailto:antemanha@hotmail.fr) (15 €, port offert pour Tilly et les communes avoisinantes).*

L'association est reconnue être d'intérêt général par l'administration fiscale : les dons faits à l'association sont déductibles de l'impôt, qu'ils soient faits par des particuliers ou des professionnels.

Pour nous suivre : Rencontres Musicales au fil de l'Eau et Antemanha ont une page Facebook.

**Présidente :** Caroline Doublier  
**Trésorier :** Christophe Chassagne  
**Conseillères artistiques :** Béatrice Bellocq et Anja Thomas

**ReMuE -Rencontres Musicales au fil de l'Eau**

[ReMuE.asso@laposte.net](mailto:ReMuE.asso@laposte.net)

[www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/](http://www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/)

[www.facebook.com/Rencontres-Musicales-au-fil-de-lEau](https://www.facebook.com/Rencontres-Musicales-au-fil-de-lEau)





# LES ASSOCIATIONS

## ESPACE 6

*Mme Catherine  
Theillard*

*10 chemin des  
Pierres  
01 30 42 51 80*

## Espace 6



En ces temps troublés par la COVID 19 Espace 6 a dû suspendre ses activités, nous espérons reprendre après les fêtes de fin d'année si la situation sanitaire le permet.

En espérant également pouvoir faire notre soirée du 12 juin 2021 afin de se réunir et peut être de fêter la fin de cette pandémie.

Toute l'équipe d'Espace 6 souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé pour 2021.







## LES ASSOCIATIONS

### Tilly Animations

Malheureusement avec la COVID 19, notre association a été obligée d'annuler toutes les manifestations de cette année 2020.

Nous attendons les directives gouvernementales pour maintenir ou non les activités de 2021.

N'ayant pu organiser la « cueillette des Œufs de Pâques » pour cause de pandémie Coronavirus, l'association a décidé d'offrir aux enfants de Tilly scolarisés de la maternelle au CM2, dans le regroupement Tilly-Mondreville, une distribution de chocolats de Noël qui se fera au domicile des enfants, le samedi 12 décembre par les membres de l'association.

Nous souhaitons, comme chacune et chacun de nous, que la pandémie ne sera qu'un mauvais souvenir dans les mois à venir et que la vie de notre petit village va reprendre, comme avant.

En attendant ces jours meilleurs, nous vous présentons nos très sincères vœux pour 2021. Qu'ils soient fait de joie, de bonheur et surtout de santé. Prenez soin de vous.



TILLY  
ANIMATIONS

*M. Jean-Pierre  
Pichafroy*

**06 52 37 32 54**

[tilly.animations  
@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Respecter les lieux publics

#### Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

#### Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



#### Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 750€.

#### Planter sans dépasser

##### Sans mur

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

##### Avec mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

#### Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



#### Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore

par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

#### Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

### Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

#### Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

#### Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



**Appareils bruyants, outils de bricolage** (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

#### Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.

Code pénal : R 623-2

#### Bien vivre avec les animaux



#### Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

#### Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

#### Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

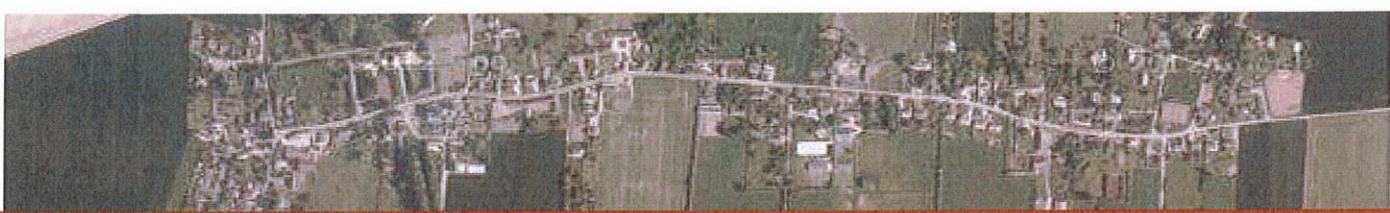
#### Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.









# SERVICES ET SOLIDARITÉ

## OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Ouvert du mercredi au vendredi de 10h à 16h30, une psychologue reçoit sur rendez-vous tous les mercredis (01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan.

Un espace d'écoute avec un psychologue, des ressources documentaires et un réseau de professionnels est ouvert aux parents les lundis et mardis de 10h à 16h30, psychologue sur rendez-vous tous les mardis de 17h45 à 20h45 (01.30.46.99.88).

[oxyjeunes@hopitalhoudan.fr](mailto:oxyjeunes@hopitalhoudan.fr)



## Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.

Tél : 01 30 46 10 19

### Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.

Tél : 01 30 46 82 91

### Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

## La Croix-Rouge Française



Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan.

L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser  
au 01 78 82 58 43  
ou [eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr](mailto:eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr)

## Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez-vous.

**Gardes de médecine :** vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) qui avisera en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

### Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17. Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie

## Aide à l'Emploi

Communauté de communes du Pays Houdanais :

Tél : 01 30 41 34 17

Courriel: [service-emploi@cc-payshoudanais.fr](mailto:service-emploi@cc-payshoudanais.fr)

Mission locale d'Insertion de Mantes-

Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44



## LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais  
22 Porte d'Épernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 85

## LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe quel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

## LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

### **Fonctionnement**

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

### **Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :**

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91



## INFOS PRATIQUES

### RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.**

#### Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

**Rappel :** Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



### Le Passeport et la Carte Nationale d'Identité



Les demandes de passeports et de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France **à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique**. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.

Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. Le Passeport et la CNI seront à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

**Attention renseignez-vous avant de vous rendre en mairie, la plupart sont sur rendez-vous.**

### Les listes électorales

Les élections départementales et régionales sont prévues en mars 2021.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre en mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



**Service-Public.fr**

Le site officiel de l'administration française

Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)





## ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE



### COLLECTE DES DECHETS

Un seul camion compartimenté effectue la collecte des bacs verts et des bacs jaunes.

Les encombrants passent deux fois par an.

Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).



Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.



Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

Les déchèteries sont fermées le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.

**Collecte des ordures ménagères**  
Vendredi

**Collecte des emballages**  
Vendredi

**Déchets verts**  
le lundi (du 29 mars au 6 décembre 2021)

**Ramassage des encombrants**  
31 mars 2021

**Vous avez un doute sur un objet à jeter :  
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>**



## ADRESSES UTILES

### EAU



#### SAUR

6 route du Petit Clos  
78490 GALLUIS  
Tél : 01 77 78 80 01  
Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09  
<https://www.saurclient.fr>

### TELEPHONE



#### Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie

19 rue Gambetta  
78200 MANTES LA JOLIE  
Tél : 01 34 00 18 60  
[www.orange.fr](http://www.orange.fr)

### ELECTRICITE



#### S.I.C.A.E. E.L.Y

33 rue de la Gare  
78910 TACOIGNIERES  
Tél : 01 34 94 68 00  
Dépannage Tél : 01 34 94 68 01  
<https://www.sicae-ely.fr>

### ASSAINISSEMENT



S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Communauté de communes du Pays Houdanais

Porte d'Epernon  
78550 MAULETTE  
Tél : 01 30 46 82 80  
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

### DECHETS



#### SIEED

29 Bis, Rue de la Gare  
78890 GARANCIERES  
Tél. 01 34 86 65 49  
[www.sieed.fr](http://www.sieed.fr)

### SOUS-PREFECTURE

18-20, rue de Lorraine  
78200 Mantes-la-Jolie  
Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87  
Horaires : lundi au vendredi  
de 8h45 à 15h45.  
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>



### TRESORERIE

Place Fabian  
78980 Longnes  
Tél. 01 30 42 48 20  
Horaires d'ouverture au public :  
Le lundi, mardi, mercredi et jeudi : de  
9h00 à 12h00  
Le vendredi : de 9h00 à 13h00

### HOTEL DES IMPOTS

1 place Jean Moulin  
78201 Mantes-la-Jolie  
Tél. 01 34 79 49 00  
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

### GENDARMERIE

Brigade de Septeuil  
106, route Saint-Corentin  
78790 Septeuil  
Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17  
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

### POMPIERS

Centre de secours de Bréval  
8 rue du Vieux Chêne  
78980 Bréval  
Tél. : 18

### Agences postales

#### Dammartin :

12, Grande Rue  
78111 Dammartin-en-Serve  
Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –  
Le samedi de 9h à 12h

#### Longnes :

2 rue des Tourelles  
78980 Longnes  
Lundi : de 10h à 12h et de 15h30 à 17h  
Mardi, jeudi, vendredi : de 9h00 à  
12h00 et de 15h30 à 17h00-  
Le samedi : de 9h00 à 12h00  
Fermé le mercredi  
<https://tarifs-postaux.fr>





# FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
11 Charges à caractère général	34 683,15 €	70 Produits des services et du domaines	2 259,95 €
12 Charges de personnel	64 470,39 €	73 Impôts et taxes	266 672,57 €
14 Atténuations de produits	16 392,47 €	74 Dotations et participations	39 084,73 €
65 Autres charges courantes	123 301,30 €	13 Atténuations de charges	1 127,03 €
		75 Autres produits de gestion courante	6 817,86 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>238 847,31 €</b>	<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>315 962,14 €</b>
66 Charges financières	4 262,99 €	76 Produits financiers	21,14 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	1 632,60 €
22 Dépenses imprévues	- €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>243 110,30 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>317 615,88 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
42 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 240,60 €	42 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 074,18 €
23 Virement à la section investiss,			
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 240,60 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 074,18 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>244 350,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>318 690,06 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	179 991,14 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>244 350,90 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>498 681,20 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 254 330,30 €</b>			

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
20 Immobilisations incorporelles	2 332,80 €	13 Subventions	- €
21 Immobilisations corporelles	122 775,30 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	82 811,12 €		
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>207 919,22 €</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>- €</b>
10 Dotations et fonds divers	5 096,38 €	10 dotations et fonds divers	73 533,13 €
16 Emprunts et dettes assimilées	23 333,41 €	1068 Excédent de fonctionn. capitalisé	41 987,70 €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>28 429,79 €</b>	<b>Total recettes financières</b>	<b>115 520,83 €</b>
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>236 349,01 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>115 520,83 €</b>
45 Opérations pour le compte de tiers	71 282,22 €	45 Opérations pour le compte de tiers	- €
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
40 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 074,18 €	40 opérations d'ordre transfert entre sections	1 240,60 €
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>1 074,18 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>1 240,60 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>308 705,41 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>116 761,43 €</b>
001 Résultat reporté n-1	23 038,56 €	001 Résultat reporté n-1	- €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>331 743,97 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>116 761,43 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = -214 982,54 €</b>			
<b>RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 39 347,76 €</b>			
<b>RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT</b>			
<b>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</b>	<b>19 100,00 €</b>	<b>RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =</b>	<b>79 694,00 €</b>

Mis à jour le 01/10/2020



# FINANCES : BUDGET 2020

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
011 Charges à caractère général	93 119,03 €	013 Atténuations de charges	1 114,00 €
012 Charges de personnel	86 364,00 €	70 Produits des services du domaine	1 093,00 €
014 Atténuations de produits	26 241,97 €	73 Impôts et taxes	270 340,64 €
65 Autres charges courantes	131 195,00 €	74 Dotations subventions et participation	33 723,43 €
66 Charges financières	4 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	716,17 €
022 Dépenses imprévues	22 000,00 €	76 Produits financiers	-
		77 Produits exceptionnels	16 585,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>362 920,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>323 572,24 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
042 Transfert entre sections	-		-
023 Virement à la section investiss,	-		-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>362 920,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>323 572,24 €</b>
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	39 347,76 €
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>362 920,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>362 920,00 €</b>

- €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b>OPERATIONS REELLES</b>			
10 Dotations et fonds divers	-	10 dotations et fonds divers	218 244,40 €
16 Emprunts et dettes assimilées	24 000,00 €	13 Subventions d'investissement	79 694,00 €
20 Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	16 Emprunts	-
21 Immobilisations corporelles	115 831,46 €	4582 Opérations sous mandat	75 945,60 €
23 Immobilisations en cours	5 400,00 €		
020 Dépenses imprévues	7 000,00 €		
4581 Opérations sous mandat	4 670,00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>158 901,46 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>373 884,00 €</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>			
		040 Transfert entre sections	-
		021 Virement de la section de fonctionn.	-
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>158 901,46 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>373 884,00 €</b>
001 Résultat reporté n-1	214 982,54 €	001 Résultat reporté n-1	-
<b>TOTAL DEPENSES =</b>	<b>373 884,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES =</b>	<b>373 884,00 €</b>

- €





# TILLY

